



# ASPRI



Association pour la **S**urvie des étang et de la  
et de la **P**rotection contre les **R**isques d'**I**nondation

31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots

Tel: 04 67 68 94 74

<http://aspri.hautetfort.com/>

## Objet :

### Contribution de l'ASPRI à l'enquête publique concernant la 5<sup>ème</sup> modification du POS de Palavas-les-Flots, au cahier d'enquête publique (2 folios agrafés)

L'ASPRI considère que les risques d'inondation ne sont pas réellement pris en compte dans cette modification. Ajouter un étage ou non, n'est pas un problème pour l'ASPRI. Par contre le POS ne met pas en avant la situation très particulière de Palavas-les-Flots qui reçoit TOUTES les eaux qui ne sont pas infiltrées, directement ou indirectement par le canal du Rhône à Sète, qu'elles viennent du bassin versant du Lez, de la Mosson ou même du Vidourle, sans parler des nombreux ruisseaux littoraux du l'Or.

L'urbanisation galopante, dont Palavas n'est pas exempt, avec la troisième ligne d'urbanisation de l'avenue Saint Maurice, les travaux d'endiguage pour protéger les population en amont, la diminution des infiltrations et des champs d'expansion, reportent sur les étangs palavasiens l'essentiel des excédents en eau par fortes et longues pluies. Comme la surface du bassin versant LEZ-MOSSON est 10 fois supérieure à celle des étangs, le risque est donc considérable.

Les graus vident les étangs mais servent aussi à les remplir lorsqu'une tempête élève le niveau de la mer. Des étangs déjà pleins lorsque la crue arrive amplifie encore le risque.

C'est pourquoi l'ASPRI ne saurait se satisfaire des quelques propositions qui font l'objet de cette enquête publique. Par exemple des portes régulant les graus ou les canalettes puisque le Lez ne peut être bouché, l'évocation d'écrêteurs en amont, la recherche d'un étalement vers l'ouest en utilisant le canal du Rhône à Sète et en agrandissant les communications, ont toute leur place dans un POS palavasiens qui se préoccupe de protection contre les crues. **Il ne saurait être un simple document d'urbanisme.**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Lez-Mosson-Etangs palavasiens, dans un document de 1995 écrivait : "*Ces deux types de risques, crues torrentielles et inondations périurbaines doivent être pris en compte dans une réflexion globale du bassin d'autant que les enjeux en terme de personnes comme des biens ne cessent de s'accroître*"... "*Les règles doivent être harmonisées dans les différents documents d'urbanisation pour que l'extension des zones urbaines ne se fasse pas dans les champs d'inondation et qu'elle s'accompagne systématiquement d'ouvrages compensatoires visant à ne pas aggraver la situation au regard du ruissellement pluvial.*"

Le SCOT du Pays de l'Or (qui à partir de 2017 au plus tard se substituera au POS) indique page 205 :  
*"Le risque inondation du Lez-Mosson concerne l'ensemble du territoire de la commune de Palavas-les-Flots .  
Les crues torrentielles du Lez peuvent devenir dévastatrices, surtout lorsqu'elles sont couplées avec une remontée du niveau de la mer."*

Dans l'enquête publique sur le PPRI de juillet 2004 le commissaire enquêteur suggérait que les conclusions des études débouchent sur un plan de gestion intégrée des crues sur l'ensemble du bassin versant et des étangs. 10 ans après ce plan de gestion n'existe toujours pas. C'est pourquoi l'ASPRI souhaiterait que cette demande soit reformulée et apparaisse comme une condition décisive à un avis favorable.

Concernant l'avenue Saint Maurice, le commissaire enquêteur de 2004 avait demandé que l'on n'empêche pas l'eau de circuler. L'ASPRI donne un avis défavorable à toute construction nouvelle dans le secteur, qui transformerait l'habitat actuel en bassin de retenue, avec tous les risques que cela implique.

Palavas-les-Flots

Le 02 juillet 2014

Jean-Pierre Molle - Président de l'ASPRI